

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°72-2026-149

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2026

Sommaire

Préfecture de la Sarthe / Direction du Cabinet

72-2026-07-11-00001 - Arrêté de dérogation à l'homologation circuit
CIK (1 page)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2026-07-11-00001

Arrêté de dérogation à l'homologation circuit
CIK

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 10 juillet 2026

Dérogation aux horaires d'utilisation du circuit « Le Mans Karting International » le 13 et 14 juillet 2026

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code du Sport et notamment les articles L231-2 et suivants, L232-1 et suivants, L331-8, L331-9 et suivants et L332-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2025 modifié portant homologation du circuit Le Mans Karting International pour une durée de 4 ans ;

Vu la demande déposée par 3MK Events et Rotax Racing, déclarant une épreuve sur le Circuit Le Mans Karting International au Mans, du lundi 13 juillet au mardi 14 juillet 2026 ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2026 portant interdiction entre 12h00 et 20h00 des compétitions, manifestations, événements organisés à caractère sportif en plein air ou dans des espaces non climatisés pendant la vigilance canicule rouge ;

Sur **proposition** de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

AR R E T E

Article 1^{er} : A titre dérogatoire à l'article 5 de l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit « Le Mans Karting International » du 1^{er} octobre 2025, 3MK Events et Rotax Racing sont autorisés à utiliser la piste « Le Mans Karting International » du lundi 13 juillet au mardi 14 juillet 2026, selon les horaires suivantes :

Lundi 13 juillet 2026 – 20h00 à 23h59

Mardi 14 juillet 2026 – 8h00 à 12h00 puis de 20h00 à 23h59

Article 2 – La sous-préfète, directrice de cabinet, le Maire du Mans, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Départemental de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à l'Association Sportive Automobile A.C.O. des 24 Heures du Mans, à 3MK Events et à Rotax Racing et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet de la Sarthe,
Le sous-préfet de Mamers,

SIGNÉ

Quentin SPOONER